

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/37

Le QUATRE AOÛT de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE
MM Eric GEORGET, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA Hubert MARTY,*

Procurations : *Mmes Nathalie MONTADAT à Mme Véronique HAITCE, Corinne LACOSTE à
M. Denis VAILLANT, Marie-Laure BOUCHERET à Julie COLLANGE, MM. Domingo
MUJICA à M. Hubert MARTY, Jean-Jacques ALMERO à Laurent ZANDONA*

Absents : *Mmes Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 24 juillet 2025

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juillet 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 4 août 2025 à 20h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet : Augmentation des tarifs de la cantine au 1^{er} septembre 2025

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que le Conseil de Communauté du 26 mars 2025 a validé l'augmentation du prix de la restauration scolaire.

Les charges à caractère général sont prévues globalement à la baisse. Le coût alimentaire par assiette a été estimé cette année à 2,22 €. Cependant, au vu des effectifs constatés depuis la rentrée scolaire 2024, le nombre de repas a été évalué avec prudence à 524 000 pour 2025. Le montant global des dépenses des denrées alimentaires est donc finalement à la baisse par rapport à 2024.

La masse salariale est inscrite à la hausse par rapport à 2024 (effet « année pleine » de la rémunération de certains agents recrutés en cours d'année et hausse du taux de cotisation CNRACL).

Concernant les recettes, afin d'équilibrer et notamment abonder la section d'investissement par un virement de section, une hausse des tarifs des repas semble nécessaire.

Une hausse de 2 % de l'ensemble des tarifs pratiqués est proposée :

	Tarification actuelle	Proposition tarifaire A compter de septembre 2025	Proposition tarifaire « sans pain » à compter de septembre 2025
MATERNELLES	4,23 €	4,31 €	4,21 €
PRIMAIRES	4,34 €	4,43 €	4,33 €
ADULTES	6,01 €	6,13 €	6,03 €

De ce fait, au 1^{er} septembre 2025, le repas enfant (4,34 € actuellement) sera facturé 4,43 € et le repas adulte (6,01 € actuellement) sera facturé 6,13 €.

Envoyé en préfecture le 05/08/2025

Reçu en préfecture le 05/08/2025

Publié le

ID : 031-213102270-20250804-20250804_DE2537-DE



Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de répercuter sur l'utilisateur le tarif pratiqué par le SICOVAL et par conséquent de porter le prix du repas enfant à 4.43 € et le prix du repas adulte à 6.13 € à compter du 1^{er} septembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 4 août 2025.

Fait à Goyrans, le 4 août 2024

Véronique HAITCE

